MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'enseignement scolaire

Présentation du *Prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire*

Toutes les informations sont disponibles sur la page dédiée du site Eduscol : https://eduscol.education.fr/2395/hommage-aux-professeurs-samuel-paty-et-dominique-bernard

Le *Prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire* vise à :

- susciter chez les élèves le goût du beau et de la création, par le plaisir d'écrire et de lire ;
- nourrir leur esprit critique, leur esprit d'analyse et de finesse ;
- développer leur citoyenneté, dans l'esprit unificateur des valeurs de la République.

Cadre pédagogique

Le *Prix Dominique Bernard - Lire, penser, écrire* est un prix littéraire. Il s'inscrit pleinement dans les priorités nationales, le développement des savoirs fondamentaux et la place essentielle accordée à l'écriture et à la lecture dans le parcours des élèves, dans une démarche d'éducation artistique et culturelle.
Ses attendus rejoignent ceux des programmes de français, tant sur le plan des compétences d'écriture et de lecture que sur celui de l'enrichissement culturel des élèves. Il s'inscrit dans le quotidien et l'ordinaire du cours de lettres. Il peut être mené dans le cadre d'une séquence du programme comme faire l'objet d'un projet de classe.
Les enseignants peuvent faire le choix d'être accompagnés par un auteur.

Public visé

Le *Prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire* s'adresse aux élèves de 4e, 3e et 2nde générale, technologique et professionnelle des établissements secondaires, publics et privés sous contrat, des académies de Lille, d'Amiens et de la Normandie.

Production

Ecriture d'une nouvelle.

- Pour les élèves de 4e, le texte produit n'excèdera pas 4 000 caractères (espace compris).
- Pour les élèves de 3e, le texte produit n'excèdera pas 8 000 caractères (espace compris).
- Pour les élèves de 2nde, le texte produit n'excèdera pas 10 000 caractères (espace compris).

Modalités : écriture collective ou écriture individuelle

Thème annuel : *S'exprimer librement, vivre en frères*

Ce thème vise à croiser deux valeurs essentielles de la République : la liberté d'expression et la fraternité. À travers leurs écrits, les élèves seront invités, sous la guidance de leur professeur, à réfléchir à la manière dont peuvent s'articuler ces deux notions.

Prix

Trois catégories de prix sont décernées :

- Le prix de la nouvelle collective : 4e / 3e / LGT / LP
  Nouvelle écrite collectivement, en groupe (à partir de deux élèves) ou en classe entière.

- Le prix de la nouvelle individuelle : 4e / 3e / LGT / LP
  Nouvelle écrite par un seul élève.

- Le prix du « journal de bord » : collège / lycée
  Nouvelle (individuelle ou collective) accompagnée d'un journal rendant compte du processus d'écriture (ébauches, étapes intermédiaires, réflexions accompagnant la rédaction, compte-rendu de rencontre avec un auteur, de débats en classe, notes de lectures qui ont nourri l'écriture, référence à des œuvres d'art, etc.)

Ces prix permettent de valoriser des élèves aux profils différents.

Partenaires du Prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire
- La Fondation BNP PARIBAS
- Le Centre National du Livre (CNL)
- La Mairie d'Arras
- L'Association *Dominique Bernard*

1. Calendrier et modalités de participation

Calendrier
- 1er octobre 2025 : ouverture des inscriptions sur ADAGE
- 31 janvier 2026 : clôture des inscriptions sur ADAGE
- Jusqu'au 31 mars 2026 : écriture des nouvelles, rencontre avec les auteurs
- 31 mars 2026 : clôture de l'envoi des nouvelles
- Avril 2026 : délibération des jurys académiques ; les productions des lauréats académiques sont transmises au jury interacadémique
- Mai 2026 : délibération du jury interacadémique, désignation des lauréats nationaux
- Juin 2026 : remise des prix interacadémique au Casino d'Arras

Dans chaque académie, un jury désignera les lauréats académiques pour chacune des catégories du prix. Un jury interacadémique désignera les lauréats nationaux parmi les candidats primés au niveau académique.

Inscriptions
L'inscription au prix est gratuite et se fait sur la plateforme ADAGE.
Les inscriptions seront ouvertes **du 1er octobre 2025 au 31 janvier 2026**.

Envoi des productions
L'envoi des productions se fait à l'adresse suivante :
- Pour les classes de l'académie de Lille : Prix-dominique-bernard@ac-lille.fr
- Pour les classes de l'académie d'Amiens : Prix-dominique-bernard@ac-amiens.fr
- Pour les classes de l'académie de Normandie : Prix-dominique-bernard@ac-normandie.fr

Les productions devront être envoyées **avant le 31 mars 2026**.

Intervention des auteurs dans les classes
Les classes peuvent être accompagnées par un auteur, sans que cela ne constitue une condition exclusive pour s'inscrire et concourir.
La rencontre d'un auteur en classe permet aux élèves de découvrir le processus de création d'une œuvre, favorise la dynamique de groupe et encourage la créativité dans la pratique de l'écriture.
Lors de l'inscription au prix sur la plateforme ADAGE, les professeurs pourront choisir de demander à rencontrer un auteur une ou plusieurs fois pour nourrir la réflexion et l'imaginaire de leurs élèves.
L'organisation de la venue des auteurs dans les classes est laissée aux enseignants, aux auteurs et aux établissements.

2. Règlement et conditions de participation

Article 1 - Conditions de participation
Les professeurs inscrivent au prix une ou plusieurs classes sur la plateforme ADAGE.
Chaque classe peut ensuite concourir en envoyant une ou plusieurs nouvelles, individuelles et/ou collectives, accompagnée le cas échéant d'un journal de bord de l'écriture.
Un même élève ne peut concourir à la fois pour le prix de la nouvelle individuelle et pour le prix de la nouvelle collective.
La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 2 - Envoi des productions
L'envoi des productions sur les adresses académiques dédiées se fait exclusivement sous format numérique.
Les nouvelles seront envoyées par le professeur, accompagnées de l'extraction pdf du formulaire adage intégralement renseigné.

La participation au prix du « Journal de bord » implique l'envoi conjoint de la nouvelle et du journal de bord afférent.
Le « Journal de bord » pourra prendre la forme d'un document numérique, papier (envoyé sous format numérique), audio ou vidéo.
Les documents audio et vidéo n'excèderont pas 10 minutes. Les candidats devront utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs. Ils ne devront pas nécessiter l'installation de logiciels spécifiques. Ils pourront, autant que de besoin, être envoyés par des solutions de transfert de documents à l'adresse indiquée ci-dessus.

Chaque nouvelle portera par ailleurs en en-tête :
- Le nom de l'établissement
- Le niveau de classe
- Le nom du ou des élèves auteurs
- Le nom du professeur
- Le nom de l'auteur accompagnateur le cas échéant
- Son titre

Les participations devront être envoyées avant le 31 mars 2026.

Article 3 - Respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image
Les sources de tous les documents (textes, photos, œuvres d'art, extraits sonores ou vidéos, etc.) figurant dans les *journaux de bord* doivent être explicitement mentionnées.
Les candidats doivent obtenir une autorisation écrite de chaque personne filmée, enregistrée ou photographiée. Les candidats s'assurent que les documents intégrés à leurs *journaux de bord* sont libres de droit ou peuvent tout au moins être légalement utilisés dans le cadre scolaire.
Le cadre d'usage des intelligences artificielles en éducation est rappelé : « L'utilisation d'une intelligence artificielle générative pour réaliser tout ou partie d'un devoir scolaire, sans autorisation explicite de l'enseignant et sans qu'elle soit suivie d'un travail personnel d'appropriation à partir des contenus produits, constitue une fraude. Elle est assimilée, à ce titre, à l'intervention d'une tierce personne ou à la reproduction non signalée de contenus existants. » (cf. L'IA en éducation, cadre d'usage)

Article 4 - Composition des jurys et sélection des lauréats
Les jurys académiques, sous la présidence du recteur ou de la rectrice, désignent un lauréat académique pour chaque catégorie du prix.
Ces jurys sont pilotés par un inspecteur de lettres, IA-IPR et/ou IEN-ET, et composés notamment de membres des corps d'inspection et de la DAAC, d'un ou plusieurs représentants du CAVL, de professeurs et de lecteurs.

Les productions retenues à l'échelle académique seront transmises par les académies au jury interacadémique selon les modalités communiquées par la Dgesco aux inspecteurs référents.

Le jury interacadémique, sous la présidence d'Isabelle BERNARD, désigne un lauréat national pour chaque catégorie du prix parmi les productions transmises par les académies.
Ce jury est piloté par l'inspection générale et composé notamment de représentants de la Dgesco, de membres des corps d'inspection, des DAAC, de l'association *Dominique Bernard*, de professeurs et des partenaires du prix.

Article 5 – Critères de sélection des productions lauréates

- Respect des conditions formelles (nombre de caractères)
- Respect des conditions génériques et thématiques : genre de la nouvelle, thème annuel
- Aptitude à solliciter l'intérêt et à toucher la sensibilité du lecteur
- Qualité de la composition et de l'expression

Article 6 – Modalités d'intervention et de financement des auteurs

Les modalités d'intervention des auteurs dans l'accompagnement de l'écriture peuvent être variées et sont laissées à l'appréciation du professeur en fonction de son projet et des besoins de ses élèves. Dans la mesure des disponibilités des auteurs et des financements possibles, ces interventions peuvent prendre la forme

- d'une ou plusieurs rencontres ;
- d'un ou plusieurs ateliers d'écriture ;
- d'une résidence d'auteur à l'école sous réserve d'acceptation de la candidature par la Dgesco et le Centre National du Livre.

Calendrier des rencontres d'auteurs avec le CNL :

- Masterclasse :
  - rencontre réservable dès le 1er octobre sur ADAGE
- Résidence d'auteur à l'École :
  - Appel à projets sur ADAGE ouvert du 8 septembre au 17 octobre 2025
  - Rencontres à organiser entre le 26 janvier et le 4 juillet 2026

Le financement de ces rencontres peut être assuré *via* plusieurs modalités :

- Les *masterclasses* du Centre National du Livre, par la part collective du pass Culture, réservables sur ADAGE.
- Les résidences d'auteurs à l'École du CNL, sous réserve d'acceptation de la candidature par la commission pilotée par la Dgesco et le CNL. L'appel à projets sera en ligne sur ADAGE du 8 septembre au 17 octobre 2025.
- Toute autre modalité légale choisie par l'établissement. Pour rappel, le tarif des interventions est fixé, selon la *Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse*, à 310,47 euros pour une rencontre ou un atelier d'une demi-journée. Ce tarif sert de référence aux équipes des établissements. Il ne prend pas en compte les défraiements (transport, repas) qui doivent être ajoutés et pris en charge par les établissements.

Article 7 – Aide à la prise en charge des élèves lauréats pour la participation à la remise des prix interacadémiques

La cérémonie de remise des prix interacadémiques aura lieu à Arras. Les lauréats distingués au niveau académique seront invités à cette remise de prix.

Le financement de leur déplacement sera défrayé dans la limite d'un budget maximal par élève et par accompagnateur.

Article 8 - Partenaires du Prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire

- La Fondation BNP PARIBAS apporte un soutien logistique à l'organisation de la cérémonie de remise des prix interacadémiques.
- Le Centre National du Livre (CNL) assure le lien entre les classes et les auteurs dans le cadre des masterclasses et des résidences d'auteurs à l'École.
- La Mairie d'Arras porte l'organisation de la cérémonie de remise des prix interacadémiques.
- L'Association *Dominique Bernard* fait le lien entre les partenaires et concourt à la valorisation du prix.